

Quelles relations entre forêt et paysage ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 02.04.Q09

2019, révisée juin 2026

Yves BIROT, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Mots clés : territoire, écologie du paysage, perception culturelle, fermeture, fragmentation

Avec un taux de couverture d'environ 32 % en France métropolitaine, la forêt occupe une place majeure dans nos paysages, avec une grande diversité selon les régions. La notion de paysage recouvre à la fois des aspects visuels sensibles qui reflètent la valeur esthétique, l'originalité et l'esprit des lieux, ainsi que des aspects fonctionnels (écologiques, économiques, techniques).

Comment définit-on un paysage ? À quelle échelle spatiale peut-on voir la forêt dans le paysage ? Comment prendre en compte le paysage dans ses aspects visuels et fonctionnels dans la gestion des forêts et des territoires ?

Vous avez dit paysage ?

Paysage est un mot ambigu, apparu au XVI^e siècle. Étymologiquement, c'est "*l'agencement des formes et caractères d'un espace limité, un pays*" tel qu'observé par l'œil humain. À la fin du XX^e siècle, deux approches complémentaires se font jour :

- le paysage est considéré à la fois dans sa dimension systémique, analysée par la géographie d'abord, puis la géologie, l'histoire, l'écologie,
- et dans sa dimension culturelle, perspective dans laquelle on identifie des objets.

Cette notion de paysage oscille entre deux conceptions : celle du paysage produit par des processus (écologie du paysage), et celle du paysage utilisé qui considère la perception culturelle qu'en retient un observateur. Le paysage est aussi considéré comme un bien commun, certes appropriable, mais susceptible d'être protégé, géré, transformé. De ces considérations découle le fait que le paysage n'est pas statique, mais changeant dans le temps et l'espace, sous l'effet de forces internes et externes (anthropisation, climat, etc.).

Objet complexe, il donne malgré tout prise à l'analyse scientifique. On peut retenir cette définition du paysage figurant dans la *Convention européenne du paysage* de 2000, ratifiée par une loi française de 2005 : "*Le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*".

Le paysage est également l'objet de mesures légales. Depuis 1906 (loi portant sur la protection des monuments et des sites naturels), l'aménagement du territoire – donc des paysages et des forêts – n'a cessé d'être réglementé mais ce n'est qu'en 1993 (*Loi paysage*) que le paysage est devenu un concept juridique, codifiant ainsi des droits et des devoirs à son sujet.



Fig. 1 : Espaces boisés dans un paysage rural aux États-Unis. Dans ce paysage, les parties forestières et les îlots boisés sont interconnectés par des haies et des plantations linéaires. Cette connectivité, grâce aux continuités assurées, joue un rôle fonctionnel important en permettant le mouvement de certaines espèces animales et végétales.

Quelle approche visuelle de la forêt dans le paysage ?

En France, les forêts périurbaines ou rurales – très diverses selon les régions – sont une composante souvent importante du paysage local. Selon leur étendue, elles se présentent comme un paysage à part entière (grande

zone forestière ou massif forestier) ou un sous-paysage (forêt simple). Les éléments de paysage liés aux forêts sont très variés, avec :

- leur strates complexes ;
- les cours d'eau qui y naissent et ou les traversent ;
- leurs peuplements aux essences diverses (feuillus, résineux) et aux aspects changeants au fil des saisons ;
- leurs modes de traitement sylvicole : futaies régulières avec leurs arbres de tailles diverses selon les parcelles et les âges, ou irrégulières, pied à pied ou par bouquets ; taillis sous futaie ou taillis simples ; réserves naturelles traitées ou laissées en l'état,
- leurs parties peu ou non boisées : tourbières, rochers, falaises, dépôts provisoires,
- les routes, chemins et sentiers,
- les sols aux roches apparentes ou non,
- les dénivelées en zones de colline et surtout de montagne, etc.

Selon que l'œil humain appréhendera la forêt, depuis son intérieur, sa lisière, ou un observatoire extérieur plus ou moins lointain (voire d'un avion !), il ne la considèrera pas de la même manière.

L'appréhension visuelle du paysage à l'intérieur de la forêt est importante ; par exemple, un visiteur issu d'une zone urbaine, sera plus à l'aise dans des peuplements un peu ouverts. Ce type de fréquentation, ainsi que la demande exprimée par les usagers en général, peuvent contribuer à évaluer l'adéquation de la qualité du paysage offert.

La vision de la forêt depuis sa lisière est déjà un peu plus distante : si cette lisière s'avère relativement dense – cas le plus fréquent – l'œil ne peut plus y distinguer la variété des paysages intra-forestiers : l'effet de masse de la forêt, supposée alors plus dense que dans sa réalité, prévaut, et sa proximité engendre alors la crainte ancestrale d'un monde différent, étranger à l'homme.

Appréhendée de plus loin encore, la forêt participe au paysage en tant qu'entité propre, avec sa variété, son équilibre, sa beauté, au même titre que les cultures, les prairies, les haies, les bosquets, les cours d'eau, le relief plus ou moins marqué. C'est dans cette dernière situation qu'elle ne doit pas dominer trop fortement le paysage, l'écraser, l'étouffer ou le déséquilibrer par son excès d'image, au risque de faire alors resurgir à nouveau la peur ancestrale, déjà évoquée.

On doit encore noter que – partout en zone métropolitaine rurale, et de manière plus affirmée en zone de montagne, mais quelquefois, même en zone périurbaine – les friches agricoles gagnent du terrain. Cette déprise, se traduit principalement par un recul des cultures et prairies. Ces friches se transforment vite en accrus feuillus naturels, le plus souvent inexploitable, et leur conversion en plantations résineuses est devenue difficile à envisager faute d'instrument financier pérenne (suppression du *Fonds forestier national* en 2000) et à cause de sa contribution à la fermeture de trop nombreux paysages ; ces accrus ne peuvent que participer à engendrer rapidement dans les territoires concernés des déserts humains. Ainsi, avec un taux de boisement trop élevé et/ou en présence d'un relief marqué, ces zones de massifs forestiers ou de forêts ne peuvent plus participer à la protection des paysages traditionnels et des écosystèmes qui les composent, alors qu'ils sont généralement vécus comme contribuant fortement à l'identité d'un territoire. Pour l'éviter, des mesures sont utilisées : hier les subventions à l'agriculture et à l'élevage, et aujourd'hui les outils mis en place par les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les autres zones réglementées aidées par les collectivités territoriales, ou encore l'Union Européenne. Pour certains, une faible présence de la forêt peut nuire à la valeur d'un paysage, tandis que d'autres apprécieront un paysage dominé par la forêt (comme les Landes) ou au contraire un paysage minéral.



Fig. 2 : Fermeture du paysage par la forêt dans les Cévennes (Photo : J-C Guérin)

Comment prendre en compte les aspects visuels du paysage dans la gestion forestière ?

Les mesures concrètes à mettre en œuvre sont fonction de principes fondés sur des critères d'appréciation du paysage, mis en évidence par des études sociologiques et comportementales¹.

Les principes essentiels :

- D'abord, aller dans le sens du naturel, donc notamment respecter les lignes de force visuelles ainsi que l'échelle visuelle du paysage, en évitant les effets de contraste qui soulignent le caractère artificiel de certaines interventions.
- Puis, respecter et si possible exalter l'esprit des lieux en mettant en valeur, voire en scène, tout ce qui est représentatif du caractère intrinsèque de la forêt (peuplements, éléments construits, histoire, éléments naturels).
- Enfin, favoriser une diversité perceptible par les publics en stimulant leur curiosité et en leur proposant une possibilité de découverte progressive du milieu forestier dans son environnement ; cela implique de favoriser la perception de la forêt autant de loin que de près.

D'autres principes, moins facilement généralisables sont applicables à des milieux forestiers spécifiques tels que forêts péri-urbaines, forêts de protection, forêt méditerranéenne...

Ces mesures spécifiques comprennent :

- Le choix de formes et de dimensions des unités d'intervention, notamment en fonction de la distance de perception.
- L'aspect des lisières et des zones de transition, dont l'intégration des voies d'accès.
- Enfin, pour les zones les plus sensibles : le choix des traitements sylvicoles et la mise en œuvre de techniques spécifiques là où les enjeux le justifient (traitement des rémanents, engrillagements, cloisonnements).

D'autres mesures concrètes sont mises en œuvre pour l'accueil du public et dans des milieux à valeur écologique remarquable, ainsi que dans le cadre de la reconstitution des forêts touchées par des événements exceptionnels (tempêtes, incendies).

Par nature, l'œil humain est conservateur, et le public est hostile aux changements brutaux des paysages boisés, visuellement traumatisants. À cet égard, les coupes rases ou les enrésinements trop importants sont contestés, aussi est croissante la nécessité, pour les gestionnaires, d'en tenir compte et de s'expliquer de façon préventive avec les usagers de la forêt. Au-delà d'une meilleure communication, l'évolution vers un mode plus participatif dans le choix des options de gestion semble inéluctable.

Comment prendre en compte les aspects fonctionnels du paysage à l'échelle des forêts et des territoires ?

La fermeture des paysages par extension forestière volontariste (reboisement) ou naturelle (accrus) n'a pas que des effets d'ordre visuel : elle peut avoir des impacts négatifs sur la diversité biologique et sur certaines de ses composantes, comme des espèces végétales ou animales rares ou en danger, ou encore sur la production de certains produits forestiers non ligneux, comme les champignons. Un autre cas classique est celui des formations méditerranéennes exposées au risque d'incendie, du fait des vastes surfaces homogènes résultant des accrues ; des mesures concrètes de gestion adaptée sont possibles telles que le contrôle de la végétation en faveur du grand tétras, le maintien d'îlots feuillus dans des pinèdes de recolonisation naturelle, les mesures incitatives au sylvopastoralisme (cf. Fig. 4, page 4).



Fig. 3 : entrée de la forêt du Val Maubuée (77). Le traitement de la lisière invite le visiteur à pénétrer.

Dans un territoire plus vaste (comme un bassin versant), les écosystèmes forestiers interagissent avec les autres éléments du paysage (cultures, prairies, cours d'eau ou lacs) et les infrastructures humaines, ainsi que sur la manière dont ils sont gérés. L'objet de l'écologie du paysage est d'analyser d'une manière structurelle et fonctionnelle ces interactions ; l'exemple présenté ci-après illustre ce rôle fonctionnel de la forêt dans le

¹ D'après P. Breman : *Paysage, forêt et paysage forestier*, Aménagement et Nature n° 141, 2001.

paysage. On sait que certaines espèces végétales et animales sont favorisées par les interfaces (lisières) entre forêts, et prairies ou champs cultivés. La fragmentation des espaces boisés en unités plus petites est de ce point de vue un avantage, mais *a contrario* elle devient négative si on considère des espèces comme les grands ongulés dont l'habitat requiert une grande continuité territoriale, ou l'adaptation au changement climatique qui nécessite de faciliter la migration d'espèces. La fragmentation forestière en France fait, comme chaque indicateur de gestion durable des forêts, l'objet d'une évaluation périodique (IGN-Inventaire forestier national), et les résultats montrent que les trois-quarts des espaces forestiers font partie d'ensembles de plus de 10 000 hectares. Il peut s'agir de grands massifs d'un seul tenant (forêt des Landes) ou de mosaïques de petits massifs proches les uns des autres, comme l'ouest du Massif Central. D'un point de vue fonctionnel, un autre élément important structurant le paysage est la connectivité entre espaces boisés assurée par des corridors boisés voire des haies, cette continuité permettant la migration de certaines espèces végétales ou animales (voir Fig. 1). Un autre aspect fonctionnel majeur des espaces forestiers dans le paysage est lié aux services écosystémiques nombreux et variés qu'ils procurent en propre, et/ou en interactions avec d'autres éléments du paysage et leurs traitements.



Fig. 4 : Sylvo-pastoralisme sur pare-feu dans le Var (photo INRA)

• Ce qu'il faut retenir :

- La valeur paysagère d'une forêt nécessite une gestion adaptée.
- La forêt participe aussi à la qualité visuelle du paysage à l'échelle des territoires sous réserve d'une maîtrise de leur occupation spatiale.
- Son rôle fonctionnel dans le paysage est considérable, à travers les nombreux services environnementaux qu'elle procure.

Pour en savoir plus

- Fiche 02.04.Q01 *Quels sont les biens et services procurés par les forêts ?*